

I - JE DEMANDE L'INSCRIPTION DE MON ENFANT :

A l'école de Saint-Cézet

PS MS GS

A l'école de Le Burgaud

CP CE1 CE2 CM1 CM2

Nom de l'enfant - En majuscule	
Prénom de l'enfant - En majuscule	
Date et lieu de naissance	
Sexe	FEMININ <input type="checkbox"/> MASCULIN <input type="checkbox"/>

Scolarisé(e) à ce jour : OUI NON

Si oui, veuillez indiquer :

Ecole

Adresse

Classe actuelle

II - INFORMATIONS RELATIVES DES RESPONSABLES LEGAUX

Nom : Prénom :

Père Mère Tuteur

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Numéro allocataire CAF :

Mobile : Fixe :

Nom : Prénom :

Père Mère Tuteur

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Mobile : Fixe :

Frère(s) et sœur(s) scolarisé(s) :			
Nom	Prénom	Né(e) le	Ecole fréquentée et classe

J'ai pris connaissance des modalités de préinscription, d'admission et des informations relatives aux services périscolaires au verso.

A Le Burgaud, le ____ / ____ / ____

I - MODALITES DE PREINSCRIPTION DE VOTRE EN

Signature du/des représentant/s légal/aux

La demande de préinscription ne pourra être validée que sous réserve de la présentation obligatoire en mairie d'une copie de l'ensemble des pièces suivantes :

- Livret de famille (acte de naissance pour les étrangers) ;
- En cas de séparation, copie du jugement ou attestation sur l'honneur ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Carnet de santé ou attestation du médecin traitant mentionnant que l'enfant est à jour des 11 vaccins obligatoires.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Charge aux représentants légaux de déposer la totalité du dossier en une seule fois.

II - MODALITES D'ADMISSION DE VOTRE ENFANT

Ce document ne vaut pas inscription à l'école. Ce certificat sera transmis à la direction de l'établissement où l'inscription est demandée par la mairie. La directrice de l'établissement procèdera à l'admission de l'élève en délivrant un certificat d'inscription.

Toute admission d'élèves venant d'une autre école sera établie lorsque le certificat de radiation de l'école d'origine aura été délivré et remis à la directrice de l'établissement.

NE RIEN INSCRIRE - PARTIE RESERVEE A LA MAIRIE

- Livret de famille
- En cas de séparation : copie du jugement ou attestation sur l'honneur
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé ou attestation du médecin attestant que l'enfant est à jour des 11 vaccins obligatoires
- Dossier complet le :

Le Maire de la Commune de Le Burgaud,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ;

Vu l'arrêté en date du 23 mars 2026, de délégation de fonction et de signature à Monsieur Guillaume POULAIN, Premier Adjoint, chargé des Affaires Scolaires, des Affaires Culturelles et des Affaires funéraires ;

Considérant que la famille a présenté un dossier complet ;

DECIDE

De délivrer le présent certificat en vue de son inscription à

L'école de Saint-Cézert

L'école de Le Burgaud

De refuser l'inscription de l'enfant pour le motif suivant :

.....

Transmis au directeur de l'école le :

**Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint en charge des Affaires
Scolaires,
Guillaume POULAIN**